

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Absents ayant donné pouvoir : Jacky BARTHELEMY, Catherine BERGEON, Jacques BARON

Absentes : Guénola CHEVRE-BALEIGE, Aurélie BRETIN

Monsieur le maire informe que le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 mars dernier n'a pu être distribué, cette présente réunion étant trop proche.

Il souhaite la bienvenue à Madame Delphine RULIER qui a remplacé Annie SIMON, partie à la retraite.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion.

## ➤ BUDGET – FINANCES COMMUNALES

A l'unanimité, il est adopté le budget primitif 2015 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à

- section de fonctionnement .....	5 627 620,00 €
- section d'investissement.....	4 147 672,00 €

Et les taux d'imposition sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation.....	11,00 %
- taxe foncier bâti .....	28,12 %
- taxe foncier non bâti .....	96,73 %

*Monsieur Maurice-Claude DESHAYES présente le montant des différents comptes des dépenses en section de fonctionnement. Il souligne que les dépenses de personnel représentent 44% du montant total des dépenses de fonctionnement, et 49,64% du budget hors auto financement et amortissements.*

*Il présente ensuite le montant des différents comptes des recettes de fonctionnement. Il fait observer que les taux d'imposition sont maintenus. Les principes de base du budget primitif 2015 sont les suivants :*

- tenir compte de l'exécution du budget 2014 ;
- dépenses maximisées ;
- recettes minimisées.

*Il souligne que le fait que la commune dispose d'une bonne trésorerie en début d'année est important.*

*Il rappelle l'affectation du résultat de la section de fonctionnement décidée au cours de la réunion du conseil municipal précédent.*

Monsieur SAUNIER estime que la présentation du budget ne change pas d'une année sur l'autre. C'est une litanie de chiffres, dont l'analyse est difficile. L'opposition manque d'éléments d'appréciation. Il souhaite que l'opposition soit associée plus en amont à la préparation du budget.

Il considère qu'il y a un manque de lisibilité sur les objectifs finaux, sur le projet de budget. Il n'y a pas de signe politique fort sur le plan économique, sur le plan touristique. Il estime que travailler avec plus d'osmose entre majorité et opposition serait mieux que d'intervenir à posteriori. Il souhaite être informé en amont sur les choix.

*Monsieur DESHAYES souligne que tous les conseillers disposent de tous les documents, l'exécution du budget 2014 avec le compte administratif, le document d'orientations budgétaires. Il y a eu la commission des finances au cours de laquelle ont été présentés tous les documents. Il ne sait pas quoi faire d'autre pour être plus complet. Il n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il réitère le fait qu'il y a eu le débat d'orientations budgétaires, le compte administratif 2014.*

*Sur la politique générale, des explications ont été apportées tout au long des réunions de conseil municipal.*

*La commune cherche à présenter un document financier et budgétaire étoffé. Il ne comprend pas la demande d'explication de Monsieur SAUNIER.*

*Monsieur le maire comprend l'idée d'aller au fond des débats. Il souligne qu'il y a un effort de pédagogie de la commune sur la préparation du budget, afin d'en discuter en commission. Il essaie de ne pas présenter aux élus un document brut sans analyse. Il y a un véritable travail de mise en perspective. En amont, il y a le travail des commissions. Il estime que la présentation du budget ne constitue pas une litanie de chiffres. Il y a un véritable effort pédagogique.*

*Monsieur DESHAYES prend l'exemple du compte 60. Dans la présentation du budget, il y a le détail des dépenses et une note explicative.*

*Monsieur le maire rappelle que le développement économique et le tourisme sont de la compétence de la Communauté de communes. Il est en train de restructurer la question du développement économique au sein de la Communauté de communes. Pour les questions des zones humides, l'insertion par le travail, l'urbanisme communal, la Communauté de communes a clairement une ligne directrice. Pour les locaux vacants, il convient d'avoir une vision claire. Tout cela est en train de se mettre en place. En ce qui concerne le tourisme, il a considéré qu'il ne fallait pas attendre le vote de la loi pour développer une politique touristique et mettre en place une professionnalisation du tourisme, ce qui a été fait.*

Monsieur SAUNIER note que la commission des finances s'est réunie la semaine dernière. Elle a examiné le budget qui est présenté dans le document sans rien changer. L'opposition serait heureuse d'œuvrer avec la majorité pour les Marennais. Il considère qu'en commission des finances, le document est déjà rédigé.

*Monsieur le maire fait observer qu'au Conseil départemental, c'est au moment du vote du budget qu'il est informé des grandes orientations. Il estime que le budget de la commune présente une bonne analyse des choses.*

*Madame BALLOTEAU souligne que le budget se prépare au niveau de toutes les commissions et pas seulement en commission des finances. La commission « Vie associative » sait ce qu'il va se dégager au niveau des subventions. En urbanisme, la commission programme les actions. Par ce travail dans chacune des commissions, le budget se prépare tout au long de l'année, chaque adjoint faisant remonter les demandes en réunion d'adjoints. Elle estime donc que Monsieur SAUNIER ne peut pas dire qu'il découvre le budget.*

*Monsieur le maire considère que la vision sur plusieurs années est claire. Il existe un document, c'est le programme électoral de 2014 qui est appliqué.*

Monsieur SAMZUN fait part également de son ressenti. Il a du mal à appréhender les projets sur l'année N, quelles priorités va donner la commune, si c'est la redynamisation du centre bourg, la remise en valeur du patrimoine, le marché, la Cayenne.

Le groupe d'opposition aimerait savoir quelles sont les priorités. Il est d'accord sur le fait que le tourisme, c'est la compétence de la Communauté de communes. Toutefois, la valorisation de la Cayenne, c'est du ressort de la commune.

*Monsieur le maire n'est pas d'accord sur le manque de priorité sur la revitalisation du centre-ville. Il fait observer que la commune s'est engagée dans la révision du PLU. Les objectifs seront présentés dans le PADD.*

Monsieur SAMZUN estime qu'à travers le budget, on est dans la gestion du quotidien.

*Monsieur DESHAYES rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été repris point par point chaque chapitre du budget. En ce qui concerne les investissements, il a été présenté ce qui allait être fait. Il ne voit pas ce qui peut être présenté de plus.*

Monsieur SAMZUN note que les Marennais ne savent pas ce que la commune va faire pour les commerces qui ferment.

*Monsieur le maire fait observer que la commune a investi des centaines de milliers d'euros dans la revitalisation du centre-ville, pour l'amélioration du cadre d'achat. Une étude a été menée en associant les commerçants. Le fait d'avoir changé le cadre d'achat était indispensable.*

Monsieur SAMZUN précise qu'il n'y a pas de hausse de fréquentation du marché.

*Monsieur le maire estime que Monsieur SAMZUN ne peut pas dire qu'il n'y a pas de hausse de fréquentation du marché.*

*Il informe qu'une étude sur l'urbanisme communal va être prochainement votée par la Communauté de communes sur l'ensemble des communes du canton, afin de briser l'isolement. Il réfute qu'il y ait un manque de vision de la commune, en rappelant l'action de revitalisation du cœur de ville, l'étude sur le commerce, la venue de l'EPF.*

*Il demande à Monsieur SAMZUN de trouver ailleurs ce qui est fait différemment pour le commerce.*

*Dans le PLU de Marennes, les vitrines ont été pastillées rue par rue pour être conservées.*

*Il considère qu'il y a bien une véritable vision sur le développement communal. Il n'est pas d'accord avec Monsieur SAMZUN. Il souligne que c'est lors du débat d'orientations budgétaires et de la commission des finances, qu'il faut poser les questions.*

*Il connaît des budgets beaucoup moins explicites que celui de la commune.*

Monsieur SAMZUN estime qu'il faut avoir une vision pluriannuelle.

*Monsieur le maire souligne que cette vision pluriannuelle a été présentée dans le programme de campagne électorale. Quand il est dit que durant tout le mandat, un crédit de 300 000,00 € sera affecté chaque année pour la voirie, c'est de la vision pluriannuelle.*

Monsieur SAMZUN souligne que la valorisation des accès en centre-bourg, qui faisait partie du programme du maire, ne se voit pas dans les faits.

*Monsieur le maire comprend que la question soit posée sur l'accès du centre-bourg. Il réfute toutefois ce que dit Monsieur SAMZUN. Il informe que plusieurs réunions ont eu lieu avec le conseil départemental pour l'aménagement de la RD 728. Ce sera présenté en conseil municipal.*

*A la Communauté de communes, dans les prochains mois, tous les moyens seront donnés sur l'aménagement du territoire communautaire.*

Monsieur SAUNIER demande si les crédits inscrits à l'article 6184 - versement organisme formation - sont pour le personnel.

*Monsieur DESHAYES rappelle l'obligation, pour la commune, de formation des agents. Avec la création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), il convient de former chaque agent membre, la formation étant de 5 jours. Il faut une remise à jour des qualifications, il faut former les agents pour le CACES, les permis de conduire, les risques professionnels.*

Monsieur SAUNIER fait observer qu'il y a une augmentation des crédits à l'article 6226 – honoraires (géomètre, GHECO, ...).

*Monsieur le Directeur général des services informe que les crédits augmentent principalement parce que le cabinet d'urbanisme effectue deux commissions d'urbanisme par mois, au lieu d'une.*

Monsieur SAUNIER souligne le montant des crédits à l'article 6227 - frais d'acte - contentieux.

*Monsieur le maire informe que c'est lié au problème du Petit Port des Seynes, les crédits dépendant des mémoires à rédiger pour les audiences devant les tribunaux.*

Monsieur SAUNIER demande à quoi correspondent les crédits inscrits à l'article 6231 - annonces, insertions.

*Monsieur le Directeur général des services précise qu'il s'agit de l'insertion des avis de marchés publics.*

Monsieur SAUNIER demande à quoi correspondent les crédits de l'article 6257 - réception.

*Madame BALLOTEAU précise qu'il s'agit des spectacles de la Coupe d'Or, notamment.*

*Monsieur le maire ajoute qu'il s'agit aussi des frais de réception pour les cérémonies patriotiques, les vœux.*

Monsieur SAUNIER fait observer une augmentation des frais de personnel.

*Monsieur DESHAYES précise qu'il est prévu une augmentation de 3,65 %, sans augmentation de postes. Il s'agit de prendre en compte le reclassement des agents, la technicité des agents.*

*Monsieur le maire souligne qu'il s'agit d'assurer le service aux Marennais. Il convient également d'avoir des agents plus qualifiés.*

Monsieur SAUNIER demande si, sur le compte 65, la cotisation retraite des élus est quelque chose de nouveau.

*Monsieur le Directeur général des services informe que cette cotisation n'est pas nouvelle.*

*Monsieur le maire ajoute qu'il pourrait même être demandé à la commune d'inscrire des crédits supplémentaires pour les cotisations complémentaires auxquelles les élus ont droit.*

Monsieur SAUNIER demande quel est le montant des indemnités des élus.

*Monsieur DESHAYES fait observer que les montants ont déjà été présentés.*

*Monsieur le maire rappelle que le montant de l'indemnité d'un adjoint s'élève à 744,00 €, celle du maire à 1 900,00 € environs, à quelques euros près.*

*Il souligne que la comparaison des indemnités est délicate à faire d'un élu à l'autre, des élus étant prélevés à la source, d'autres imposés sur le revenu. Le choix appartient à chaque élu.*

Monsieur SAUNIER souligne que les crédits inscrits à l'article 7066 – redevance garderie – diminuent par rapport à l'année dernière.

*Monsieur le Directeur général des services précise qu'on ne peut pas comparer un budget avec un compte administratif. Par ailleurs, les recettes ont tendance à être minimisées.*

*Monsieur DESHAYES ajoute que sur un montant de 220 000,00 € sur le compte 70, cette baisse de 5 000,00 € est d'une importance relative.*

Monsieur SAUNIER note que c'est la même chose pour le compte 73 impôts-taxes.

*Monsieur DESHAYES souligne que la commune est prudente sur les recettes. Cela permet d'avoir de bonnes surprises plutôt que des mauvaises.*

*Il rappelle que le budget doit être voté en équilibre.*

Monsieur SAUNIER note que sur le compte 74 – dotations-subventions, il y a baisse des crédits.

*Monsieur DESHAYES informe que compte tenu des simulations faites pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il va y avoir baisse de la DGF.*

Monsieur SAUNIER fait observer qu'un crédit de 147 000,00 € est inscrit en investissement, pour le bassin de baignade.

*Monsieur DESHAYES explique que ce crédit est prévu pour la réalisation des travaux de renforcement du cordon dunaire.*

Monsieur SAUNIER demande si les crédits prévus pour le marché couvert le sont pour l'acquisition de vitrines nouvelles.

*Monsieur DESHAYES explique qu'il s'agit de remplacer les anciennes vitrines.*

Monsieur SAUNIER demande si en 2016, il faudra en remplacer d'autres.

*Monsieur DESHAYES espère qu'il n'y en aura pas d'autres à remplacer.*

Monsieur SAUNIER note que la commune n'a pas perçu le FCTVA en 2014.

*Monsieur le Directeur général des services explique que l'Etat, ayant lui-même des problèmes de trésorerie, ne verse pas toujours le FCTVA à toutes les communes au même moment. Il verse le FCTVA d'abord aux communes qui ont des problèmes de trésorerie. La commune de Marennais n'en ayant pas, elle a reçu le FCTVA seulement il y a un mois.*

❖ Il est adopté le budget primitif 2015 du port de plaisance qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement.....189 898,00 €
- Section d'investissement .....317 300,00 €

*Monsieur DESHAYES souligne que c'est la trésorerie de la commune qui permet au port de plaisance de ne pas réaliser pour le moment l'emprunt de 219 000,00 € qui est prévu.*

❖ Il est émis un avis favorable sur les durées d'amortissement des travaux réalisés au port de plaisance suivantes :

- ❖ Aire de carénage 30 ans
- ❖ Pontons + quais 15 ans
- ❖ Tout ce qui concerne les portes du port 30 ans
- ❖ Candélabres, branchements électriques 10 ans

❖ Il est adopté le budget primitif 2015 du port ostréicole qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- ❖ Section de fonctionnement .....81 065,00 €
- ❖ Section d'investissement ..... 276 246,00 €

❖ Il est émis un avis favorable sur les durées d'amortissement des travaux réalisés au port ostréicole suivantes :

- Cabanes 10 ans
- Pontons 15 ans
- Candélabres, branchements électriques 10 ans

#### ➤ AMENAGEMENTS URBAINS

À l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché à passer par la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, avec l'entreprise SCOTPA de Gond Pontouvre, pour les travaux d'aménagement de la rue Joffre, pour le coût de 78 991,00 € HT soit 94 789,20 € TTC.

#### ➤ BÂTIMENTS COMMUNAUX

À l'unanimité, il est sollicité une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement d'un bâtiment communal pour les rythmes scolaires, dont le coût s'élève à 240 440,95 € HT.

#### ➤ CULTURE

À l'unanimité,

- ❖ Il est passé un avenant au contrat de bail conclu entre la commune et Monsieur et Madame Guy GUERINET pour la location du local sis 20, rue le Terme, pour la période d'avril 2015 à avril 2016, pour le coût de 500 € par mois, afin d'y organiser des expositions.

Monsieur SAUNIER note que la location est prévue pour toute l'année, alors qu'auparavant elle était de 8 mois. Il demande quelle en est la raison.

*Madame BALLOTEAU précise que la location avait lieu pendant 8 mois, avec un prix de loyer de 550,00 € par mois. Cette fois-ci, c'est 500,00 €.*

Monsieur SAUNIER souligne que cela se traduit par 1 600,00 € de plus pour la commune.

*Monsieur DESHAYES fait observer que la commune va pouvoir utiliser le local plus longtemps. Par ailleurs, il y a eu une négociation avec les propriétaires.*

- ❖ Il est émis un avis favorable sur le montant du spectacle « The Buzz » de 1 341,00 €.
- ❖ Il est fixé les tarifs du spectacle « The Buzz » comme suit :
  - ❖ 10 € plein tarif ;
  - ❖ 8 € pour les moins de 17 ans.

## ➤ MARENNES PLAGE

À l'unanimité, il est fixé le tarif de location d'une partie de la plage de Marennes pour l'installation du club de plage, à 1 400,00 pour la période d'avril à septembre, les frais d'électricité étant à la charge de l'intéressé.

*Monsieur DESHAYES informe que la commune a adressé à l'exploitant un courrier en février dernier pour lui indiquer le cadre à respecter pour l'installation du club, suite au maintien des installations durant tout l'hiver.*

## ➤ DIVERS

À l'unanimité, il est pris en charge les frais d'inhumation d'un Marennais pour le coût de 1 696,65 € TTC.

Monsieur SAMZUN demande s'il n'y a pas une obligation pour la famille de prendre en charge les frais d'inhumation.

*Monsieur le maire souligne qu'il faut bien que la commune supporte les frais lorsqu'on ne retrouve pas la famille, ou lorsque celle-ci refuse de payer les frais d'inhumation. C'est la loi.*

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur DESHAYES souhaite apporter les réponses aux questions qui ont été posées lors du conseil municipal précédent :

- Petit Port des Seynes :

Les frais supportés par la commune depuis le début de cette affaire sont les suivants :

Frais d'études environnementales (avant 2008)	152 788,87€ TTC
Frais d'expertise judiciaire (2009)	16 733,02€ TTC
Frais d'avocat	288 911,75€ TTC
2008	60 443,79 € TTC
2009	51 286,65 € TTC
2010	67 633,81 € TTC
2011	20 902,02 € TTC
2012	37 571,58 € TTC
2013	20 625,64 € TTC
2014	30 448,18 € TTC
Frais de projet d'urbanisation du site (avant 2008)	25 854,48€ TTC
Frais divers (urbanisme, géomètre, études préalables... (avant 2008)	128 239,00€ TTC
<b>Total:</b>	<b>612 527,13 TTC</b>

Monsieur SAMZUN demande qui a financé le grillage.

*Monsieur le maire informe que c'est l'ADEME qui a financé le grillage de protection du site pollué.*

- Financement de la MIS :

<b>Total travaux HT</b>	<b>1 354 857.34 €</b>	
FNADT	278 604.06 €	
Région	345 728.00 €	
LEADER	192 500.00 €	
DETR	86 220.25 €	
Conseil Général	115 112.00 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>1 018 164.31 €</b>	76.80%
<b>COMMUNE</b>	<b>336 693.03 €</b>	

Au budget 2015, RAR de 536 000,00€ en emprunt  
 Travaux 336 693,00€ compensé par loyers MIS  
 2013 = 10 000€, 2014 = 27 000€  
 299 000€ à récupérer sur les loyers (27000€/an)  
 Acquisition 360 000€  
 237 000 € en RAR emprunt

- Masse salariale :

Les 150 000,00 € d'augmentation de la masse salariale en 2014, par rapport à 2013, se décomposent comme suit :

Activités péri-scolaires :	17 000€
Traitement brut indiciaire titulaires :	22 000€
Reclassement de la catégorie C	
Avancement d'échelon	
Avancement de grade	
Régime indemnitaire +HS titulaires	14 000€
Traitement brut indiciaire non titulaires	40 000€
Remplacement A. Simon :	6 000€
Remplacement A. Néreaud :	18 000€
Remplacement X. Chapuis :	9 000€
Autres :	7 000€
CAE	7 000€
Augmentation du smic et du nombre	
URSSAF augmentation du taux et le la base	15 000€
Caisse de retraite augmentation du taux et le la base	35 000€
<b>Total</b>	<b>150 000€</b>

- Bilan de la programmation culturelle pour l'année 2014 :

-

Le bilan de la programmation culturelle en 2014 a été le suivant :

5 spectacles partenariat la Coupe d'Or	20 930 €
Concert Plus2Son 11-04	4 500 €
Musique au Pays de Pierre Loti	2 000 €
Afrique en Scène	1 500 €
Animations à la médiathèque	5 500 €
Symposium de sculpture sur bois	4 500 €
Location local "galerie d'exposition"	4 400 €
Action culturelle Orchestre Poitou-Charentes	450 €
Action culturelle (ateliers théâtre)	2 100 €
Spectacle de rue	400 €
<b>total</b>	<b>46 280 €</b>

- Composition du parc automobile de la commune :

Services techniques :

8 fourgonnettes                    1 balayeuse  
 7 camions 3t5 et fourgon        1 nacelle  
 3 camions 10 et 19t  
 2 tractopelles

Mairie

3 voitures

Port  
1 voiture  
1 tracteur  
Police municipale  
2 voitures

Monsieur SAUNIER rappelle qu'il avait demandé le bilan financier des manifestations avec la Coupe d'Or, pour avoir le coût par spectacle.

*Monsieur le maire indique qu'il le lui fera passer.*

*Madame BALLOTEAU présente, à titre d'exemple, le bilan des spectacles de J.-L. Fournier et de J. ROUGER. Elle souligne que le coût moyen du spectacle s'élève à 4 186,00 €, soit 17 € par spectateur.*

- Monsieur SAUNIER évoque le ramassage des sacs jaunes et gris. Il constate que la commune les ramasse. Il pose la question de savoir pourquoi la Communauté de communes ne prend pas en charge le ramassage.

*Monsieur DESHAYES explique qu'en ce qui concerne les sacs jaunes, le tri est assez mal effectué par les Marennais. C'est pourquoi, dans le dernier bulletin municipal ont été présentés sous forme de pictogramme, les déchets à mettre dans les sacs jaunes. La régie des déchets de la Communauté de communes paie au Syndicat intercommunal du littoral un certain nombre de déchets non conformes. Le pourcentage de tonnage des déchets non conformes a été évalué à 20 %. L'incinération coûte plus cher que le tri.*

*Quand les déchets sont mal triés, la Communauté de communes doit donc payer pour ce tonnage de 20 % environ, plus l'incinération.*

*Il convient donc d'avoir une action pédagogique.*

*Il souligne que la commune a le choix suivant :*

- *Laisser les sacs sur place et attendre que les Marennais les trient à nouveau ;*
- *Les faire ramasser par les agents communaux.*

*Il informe que depuis 3 semaines, un agent de la Communauté de communes fait du porte à porte pour expliquer pourquoi les sacs jaunes ne sont pas ramassés. Il fait observer que le week end prochain, c'est Pâques. S'il n'y a pas de ramassage le vendredi, les sacs vont rester sur les trottoirs tout le week end. Il pense que la situation va s'améliorer dans les prochaines semaines.*

- Monsieur SAUNIER rappelle que Monsieur Thomas GABILLOT devait présenter la restitution de son voyage.

*Monsieur FROC a rencontré Monsieur GABILLOT récemment. Il a été convenu qu'il fera sa restitution lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.*

Monsieur SAMZUN souligne qu'il avait été évoqué une restitution aux élèves.

- Monsieur SAMZUN souhaite faire part de son mécontentement quant aux synthèses du conseil municipal dans le Littoral. Il estime qu'elles ne reflètent pas les débats. En ce qui concerne le dernier conseil municipal, bien qu'il y ait eu de nombreux échanges sur la masse salariale, il n'y a eu que 3 lignes dans le Littoral.
- Madame BALLOTEAU souhaite faire un rapide bilan sur la médiathèque et le cinéma l'Estran :

#### Médiathèque - Bilan 2014

Personnel de la médiathèque : actuellement 5 agents dont deux sont en congé de disponibilité et congés de maternité (remplacés). L'équipe donne entièrement satisfaction tant par son dynamisme que par sa capacité à faire vivre la médiathèque grâce aux animations.

32 actions d'animations tout public : expositions / ateliers d'art plastique en relation avec les expositions / spectacles contés / concert en relation avec le Chantier des Francos / ateliers d'écriture / réception d'écrivains. Fréquentation : depuis l'extension, sur un an, 544 nouveaux inscrits dont 310 résidents marennais / 23h30 d'ouverture hebdomadaire (augmentée depuis l'extension).

La médiathèque accueille également de nombreux groupes scolaires, se déplace en crèches, à l'EHPAD, effectue du portage à domicile



## Cinéma « l'Estran » - Bilan 2014

Fréquentation en augmentation : 20 134 entrées en 2014 (15 875 en 2013 / 17 700 en 2012).

240 titres offerts à Marennes

### ➤ **INFORMATIONS**

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Les travaux de réaménagement de la rue Joffre démarrent le 13 avril prochain, après réfection des réseaux fin 2014.
- La seconde phase du renforcement du cordon dunaire est en cours.
- Pièce de théâtre d'humour « Mmouh ! » de et avec Jean-Marc Chaillolleau jeudi prochain à 20h30 à l'Estran.
- Chasse aux œufs de Pâques samedi 4 avril à 15h00 au jardin public : organisé par le comité des fêtes.
- Exposition du Frac du 8 avril au 9 mai à la médiathèque : « Portraits à charge » avec vernissage le 10 avril à 18h30 à la médiathèque auquel les conseillers municipaux sont conviés.
- Réouverture de la galerie municipale d'exposition avec le 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps nazis, du 13 au 19 avril. Une exposition organisée par la Fédération Nationale des Déportés Internés et Résistants Patriotes.
- Concert « Echoes of swing » le jeudi 16 avril à 20h30 à l'Estran, organisé par le Hot Club Marennes Oléron.
- Concert assez exceptionnel de Orange Blossom le vendredi 24 avril à 20h30 au centre d'animation et de loisirs, organisé par Plus2Son.
- Commémoration de la Libération Seudre Oléron le mercredi 29 avril : manifestations organisées par l'association Libération Seudre Oléron sur l'île d'Oléron, la Presqu'île d'Arvert du 29 avril au 1er mai.  
À Marennes, les commémorations auront lieu le 29 avril à 15h45 chemin de la mémoire, 16h30 à La Cayenne et 17h15 au monument aux morts. Une exposition de maquettes militaires et de photos de 1944-1945 a lieu à la galerie municipale d'exposition du 20 avril au 3 mai.
- Premières rencontres francophones du 22 au 25 avril prochain : formation et ateliers thématiques ouverts au public.

Plusieurs temps forts durant cette manifestation :

- la délégation de Caraquet, ville Jumelle menée par Kevin Haché sera présente à Marennes. Un cocktail dînatoire est organisé le mercredi 22 avril à 18h30 en mairie puis à La Bigaille pour les accueillir. Les conseillers municipaux sont invités (invitations remises en début de séance) ainsi que les délégués de la communauté de communes et du Pays Marennes Oléron.
- un concert gratuit aura lieu le jeudi 23 à 20h15 au centre d'animation et de loisirs. Organisé par l'association Plus2Son, il mettra à l'honneur un groupe local « Voizins team » et Denis Landry chanteur de la scène acadienne.